

## SÉANCE DU COMITÉ EXÉCUTIF

Procès-verbal de la séance du comité exécutif de la Ville de Québec, tenue le mercredi 24 février 2010, à 11 h 25, à l'hôtel de ville de Québec, 2 rue des Jardins, Québec.

---

Sont présents: M. le maire Régis Labeaume, président (partie de séance)  
M. Richard Côté, vice-président  
M. François Picard, vice-président  
M. Simon Brouard  
Mme Geneviève Hamelin  
M. Sylvain Légaré  
Mme Julie Lemieux (partie de séance)  
Mme Michelle Morin-Doyle  
Mme Marie-Josée Savard

Assistent également: M. Alain Marcoux, directeur général (partie de séance)  
Mme Suzanne Canac Marquis, directrice générale adjointe (partie de séance)  
M. Gilles Noël, directeur général adjoint (partie de séance)  
M. Guy Renaud, directeur général adjoint (partie de séance)  
M. Alain Thériault, directeur général adjoint  
M<sup>e</sup> Line Trudel, assistante-greffière

---

**Monsieur le maire Régis Labeaume préside la séance.**

**CE-2010-0308 Abrogation de la résolution CV-2005-1207 - Fin au contrat d'emphytéose intervenu entre la Ville de Québec et *Carnaval de Québec inc.* - Cession à titre gratuit, par la Ville, des lots 1 940 425 et 1 941 008 du cadastre du Québec, à *Carnaval de Québec inc.* - Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation d'un prêt de 1 500 000 \$, à *Carnaval de Québec inc.*, pour la mise en oeuvre d'un projet immobilier multifonctionnel - Appropriation d'un montant de 1 500 000 \$ à même le surplus non affecté de l'agglomération de Québec - Protocole d'entente entre la Ville de Québec et *Carnaval de Québec inc.* quant à l'octroi et au versement d'un prêt de 1 500 000 \$ - Renonciation au droit d'opposition - Arrondissement de La Cité-Limoilou - DE2009-105 (CT-DE2009-105) — (Ra-1520)**

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville :

- 1° d'abroger, à toutes fins que de droit, la résolution CV-2005-1207, adoptée par le conseil de la ville le 3 octobre 2005;
- 2° de mettre fin au contrat d'emphytéose intervenu entre la Ville de Québec, à titre de propriétaire, et *Carnaval de Québec inc.*, à titre d'emphytéote, suivant l'acte reçu devant M<sup>e</sup> Paul Larue, notaire, le 28 octobre 1974 et dont copie fut publiée au *Bureau de la publicité des droits* de la circonscription foncière de Québec le 28 octobre 1974, sous le numéro 793003;

- 3° d'approuver la cession à titre gratuit par la Ville, à *Carnaval de Québec inc.*, des lots 1 940 245 et 1 941 008 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, avec bâtisse dessus construite. Cette cession est faite sans garantie et au risque et péril de l'acquéreur, ce dernier s'engageant à ne pas vendre ni céder ses droits dans lesdits immeubles sans les avoir au préalable offerts à la Ville par avis écrit. Dans les 120 jours de la réception de l'avis écrit, la Ville aura la faculté d'acquérir lesdits immeubles à titre gratuit. Si la Ville désire ne pas se prévaloir de ladite offre, l'acquéreur pourra, à l'expiration du délai de 120 jours, disposer de ses droits en faveur d'un tiers. En cas de dissolution, de liquidation ou d'abandon de sa charte, l'acquéreur s'engage à remettre tous ses biens meubles et immeubles à la Ville de Québec. Ladite cession est sujette à l'approbation du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;
- 4° de renoncer à son droit de s'opposer, en vertu de l'article 116.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences dans certaines agglomérations* (L.R.Q., chapitre E-20.001), à l'appropriation, à même le surplus non affecté de l'agglomération de Québec, d'une somme de 1 500 000 \$ afin d'autoriser un prêt, à *Carnaval de Québec inc.*, pour la mise en oeuvre d'un projet immobilier multifonctionnel.

Il est également résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'appropriation, à même le surplus non affecté de l'agglomération de Québec, d'une somme de 1 500 000 \$ afin d'autoriser un prêt, à *Carnaval de Québec inc.*, pour la mise en oeuvre d'un projet immobilier multifonctionnel;
- 2° l'approbation d'un prêt, à *Carnaval de Québec inc.*, au montant de 1 500 000 \$ sans intérêts, remboursable sur une période de 15 ans, à raison de 100 000 \$ par année, garanti par une hypothèque de troisième rang sur les lots 1 940 245 et 1 941 008 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, pour la mise en oeuvre d'un complexe multifonctionnel dont le coût de réalisation est estimé à 6 304 720 \$;
- 3° l'autorisation pour la conclusion d'un protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Québec et *Carnaval de Québec inc.*, concernant l'octroi et le versement d'un prêt de 1 500 000 \$, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet de protocole d'entente joint en annexe 4 au sommaire décisionnel.

---

**CE-2010-0309 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le dépôt d'un rapport complémentaire du trésorier, afin de faire état des obligations mensuelles émises en 2009 pour les anciens régimes de retraite de la Ville de Québec - FN2010-009 (Ra-1520)**

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, le dépôt d'un rapport complémentaire du trésorier, afin de faire état des obligations mensuelles émises en 2009 pour les anciens régimes de retraite de la Ville de Québec.

---

**CE-2010-0310 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la modification, par résolution, du *Règlement de l'agglomération sur des travaux de réfection des infrastructures municipales et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 20 et du *Règlement de l'agglomération sur les travaux requis pour la réalisation des projets d'agglomération du programme triennal d'immobilisations 2008 à 2010 et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 319 - IN2010-004 (Ra-1520)**

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption des résolutions suivantes :

1° Attendu que le 19 avril 2006, le conseil d'agglomération de la Ville de Québec a adopté le *Règlement de l'agglomération sur des travaux de réfection des infrastructures municipales et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 20;

Attendu que le terme de remboursement du règlement est de quinze ans;

Attendu que le programme de subvention PRECO dont la partie de la dépense à la charge du gouvernement du Québec, qui est incluse dans le service de la dette de ce règlement, doit être plutôt empruntée sur un terme de dix ans car le versement de la subvention est échelonné sur ce terme;

Attendu que le libellé actuel du règlement ne permet pas la modification du terme pour tenir compte de l'ajustement requis;

Considérant que la *Loi sur les cités et villes* permet de modifier un règlement d'emprunt par résolution, lorsque la modification à effectuer ne change pas l'objet de l'emprunt et n'a pas d'effet sur la charge des contribuables;

En conséquence, il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville, de soumettre, au conseil d'agglomération, la modification du *Règlement de l'agglomération sur des travaux de réfection des infrastructures municipales et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 20, comme suit :

L'article 2 de ce règlement est modifié par l'addition, après le premier alinéa, du suivant :

« Cependant, lorsque le montant de l'emprunt est remboursé, en tout ou en partie, par une subvention versée sur une période de plus d'une année, le terme de remboursement de l'emprunt est alors ajusté, pour le montant de cette subvention, conformément à la période de versement de celle-ci, pourvu que le terme prévu au premier alinéa soit diminué . »

2° Attendu que le 19 février 2008, le conseil d'agglomération de la Ville de Québec a adopté le *Règlement de l'agglomération sur les travaux requis pour la réalisation des projets d'agglomération du programme triennal d'immobilisations 2008 à 2010 et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 319;

Attendu que le terme de remboursement du règlement est de quinze ans;

Attendu que le programme de subvention PRECO dont la partie de la dépense à la charge du gouvernement du Québec, qui est incluse dans le service de la dette de ce règlement, doit être plutôt empruntée sur un terme de dix ans car le versement de la subvention est échelonné sur ce terme;

Attendu que le libellé actuel du règlement ne permet pas la modification du

terme pour tenir compte de l'ajustement requis;

Considérant que la *Loi sur les cités et villes* permet de modifier un règlement d'emprunt par résolution, lorsque la modification à effectuer ne change pas l'objet de l'emprunt et n'a pas d'effet sur la charge des contribuables;

En conséquence, il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, la modification du *Règlement de l'agglomération sur les travaux requis pour la réalisation des projets d'agglomération du programme triennal d'immobilisations 2008 à 2010 et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 319, comme suit :

L'article 2 de ce règlement est modifié par l'addition, après le premier alinéa, du suivant :

« Cependant, lorsque le montant de l'emprunt est remboursé, en tout ou en partie, par une subvention versée sur une période de plus d'une année, le terme du remboursement de l'emprunt est alors ajusté, pour le montant de cette subvention, conformément à la période de versement de celle-ci, pourvu que le terme prévu au premier alinéa soit diminué . »

---

**CE-2010-0311 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur des interventions en matière de transport, de travaux routiers, de trottoirs, de pistes cyclables, d'éclairage, de signaux lumineux et de signalisation sur le réseau routier et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 517 - Renonciation au droit d'opposition - AT2010-027 (Ra-1520)**

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur des interventions en matière de transport, de travaux routiers, de trottoirs, de pistes cyclables, d'éclairage, de signaux lumineux et de signalisation sur le réseau routier et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 517.

Il est également résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de renoncer à son droit de s'opposer, en vertu de l'article 116.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences dans certaines agglomérations* (L.R.Q., chapitre E-20.001), au *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur des interventions en matière de transport, de travaux routiers, de trottoirs, de pistes cyclables, d'éclairage, de signaux lumineux et de signalisation sur le réseau routier et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 517.

---

**CE-2010-0312 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la demande d'admissibilité - Projet de réhabilitation environnementale de la propriété municipale située aux 908-1200, boulevard Montmorency, dans le cadre du Programme d'aide à la réhabilitation des terrains contaminés (ClimatSol) - EN2010-013 (Ra-1520)**

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, ce qui suit :

- 1° d'entériner la demande d'admissibilité pour le projet de réhabilitation environnementale de la propriété municipale située aux 908-1200, boulevard Montmorency, et ce, dans le cadre du *Programme d'aide à la réhabilitation des terrains contaminés (ClimatSol)*, sous réserve d'une révision des travaux admissibles afin de s'assurer que le contrat particulier qui en découlera exclut les travaux et les dépenses non admissibles et conditionnellement à l'approbation du plan de réhabilitation par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs d'ici la fin du programme, comme recommandé par le comité paritaire Ville/ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs le 3 février 2010;
- 2° de soumettre ledit projet à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour vérification et acceptation, conformément aux modalités prévues au protocole d'entente relatif au *Programme d'aide à la réhabilitation des terrains contaminés (ClimatSol)*.

---

**CE-2010-0313 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation, à ExpoCité, afin de prolonger le contrat pour divers travaux d'électricité sur différents bâtiments - EX2010-002 (Ra-1520)**

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° à *ExpoCité*, à exercer l'option de prolongation de contrat prévue à la demande de soumissions publiques;
- 2° au directeur général d'*ExpoCité* monsieur Mark Sparrow à adjuger, à *Les Entreprises Volt-Maître enr.*, le contrat afin d'effectuer divers travaux d'électricité sur différents bâtiments, pour une période débutant à la date d'adjudication du contrat et se terminant le 4 février 2011, pour un montant estimé à environ 158 300 \$ excluant les taxes et à signer ledit contrat.

---

**CE-2010-0314 Dépôt du formulaire des prévisions budgétaires 2010 de la Ville de Québec - Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le dépôt du formulaire des prévisions budgétaires 2010 de la Ville de Québec - FN2010-005 (Ra-1520)**

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, le dépôt du formulaire des prévisions budgétaires 2010 pour la Ville de Québec, présentées conformément aux exigences du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Il est également résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville

de prendre acte du dépôt du formulaire des prévisions budgétaires 2010 pour la Ville de Québec, présentées conformément aux exigences du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

---

---

**CE-2010-0315 Adjudication d'un contrat pour la fourniture et la livraison de chaux hydratée en vrac - Période du 1<sup>er</sup> avril 2010 au 31 mars 2012 (VQ-42293) - AP2010-035 (CT-AP2010-035) — (Ra-1520)**

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'adjuger, à *Graymont (Qc) inc.*, le contrat pour la fourniture et la livraison de chaux hydratée en vrac, au cours de la période du 1<sup>er</sup> avril 2010 au 31 mars 2012, au prix unitaire de 338 \$ la tonne métrique excluant les taxes, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-42293 et à sa soumission, en date du 8 janvier 2010, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2011 et 2012 par les autorités compétentes.

---

**CE-2010-0316 Renouvellement du contrat de support et d'entretien annuel pour le logiciel TFP (taxation - facturation - perception) - Période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2010 (Dossier 42511) - AP2010-076 (CT-2189342) — (Ra-1520)**

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'adjuger, à *M2E Solutions inc.*, le renouvellement du contrat de support et d'entretien annuel du logiciel TFP (taxation - facturation - perception), au cours de la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2010, pour un montant de 114 539,61 \$ incluant les taxes.

---

**CE-2010-0317 Abrogation de la résolution CV-2009-1309 - Demande relative à un acte pour lequel une autorisation de la *Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ)* est requise pour une partie des lots 2 163 661, 2 163 662 et 2 163 664 du cadastre du Québec - Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge - AT2010-004 (Ra-1520)**

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville :

- 1° d'abroger, à toutes fins que de droit, la résolution CV-2009-1309;
- 2° conformément à la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (L.R.Q., chapitre P-41.1) et sur la base de l'analyse contenue au sommaire décisionnel AT2010-004, d'appuyer la demande d'autorisation de *Junex inc.* adressée à la *Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ)* pour l'utilisation, à une fin autre que l'agriculture, d'une partie des lots 2 163 661, 2 163 662 et 2 163 664 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec.

---

Madame la conseillère Julie Lemieux arrive à la séance.

**CE-2010-0318 Demande de délai additionnel jusqu'au 6 avril 2010 - Avis de proposition déposé par madame la conseillère Anne Guérette, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 18 janvier 2010 - Église Saint-Coeur-de-Marie - DG2010-030 (Ra-1520)**

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'accorder un délai additionnel, soit jusqu'au 6 avril 2010, pour la production d'une recommandation relative à l'avis de proposition déposé par madame la conseillère Anne Guérette, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 18 janvier 2010, concernant l'église Saint-Coeur-de-Marie.

---

**CE-2010-0319 Demande relative à un acte pour lequel une autorisation de la *Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ)* est requise pour le lot 1 692 944 du cadastre du Québec - Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge - AT2010-008 (Ra-1520)**

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville, conformément à la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (L.R.Q., chapitre P-41.1) et sur la base de l'analyse contenue au sommaire décisionnel AT2010-008, d'appuyer la demande d'autorisation de *Gestion Ferdion inc.* adressée à la *Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ)* pour l'aliénation, le lotissement et l'utilisation, à une fin autre que l'agriculture, du lot 1 692 944 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec.

---

**CE-2010-0320 Demande relative à un acte pour lequel une autorisation de la *Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ)* est requise pour une partie du lot 4 105 213 du cadastre du Québec - Arrondissement de Beauport - AT2010-009 (Ra-1520)**

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville conformément à la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (L.R.Q., chapitre P-41.1) et sur la base de l'analyse contenue au sommaire décisionnel AT2010-009, d'appuyer la demande d'autorisation de *Vidéotron Limitée* adressée à la *Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ)* pour l'utilisation, à une fin autre que l'agriculture, d'une partie du lot 4 105 213 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec.

**CE-2010-0321 Avis de motion et adoption du Règlement modifiant le Règlement soumettant le territoire de l'Université Laval à la juridiction de la Ville pour fins de protection publique relativement à l'année scolaire 2009–2010, R.V.Q. 1602 - AT2010-020 (Ra-1520)**

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de donner un avis de motion et d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement soumettant le territoire de l'Université Laval à la juridiction de la Ville pour fins de protection publique relativement à l'année scolaire 2009–2010*, R.V.Q. 1602.

---

**CE-2010-0322 Avis de motion et adoption du Règlement sur des travaux de réaménagement et de réfection de parcs de l'Arrondissement de Beauport et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1644 - Appropriation d'un montant de 26 580 \$ au fonds général de la Ville - A5DA2010-002 (Ra-1520)**

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville :

- 1° de donner un avis de motion et d'adopter le *Règlement sur des travaux de réaménagement et de réfection de parcs de l'Arrondissement de Beauport et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 1644;
- 2° d'approprier un montant de 26 580 \$ au fonds général de la Ville, soit une somme équivalente à 10 % du montant de la dépense prévue par le Règlement R.V.Q. 1644. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

---

**CE-2010-0323 Attribution de 4 odonymes - District électoral de Lebourgneuf - Arrondissement des Rivières - CU2010-022 (Ra-1520)**

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de nommer les rues identifiées par les lettres A, B, E et G sur le plan-repère joint en annexe au sommaire décisionnel, par les odonymes suivants :

- Rue A : *Claire-Bonenfant, rue*;
  - Rue B : *Colette-Samson, rue*;
  - Rue E : *Antoinette-De Pons, rue*;
  - Rue G : *Hélène-Pedneault, rue*.
-

**CE-2010-0324 Prolongement de la rue de la Crémaillère, phase 3 - District électoral de Val-Bélair (27) - Arrondissement de La Haute-Saint-Charles - DE2009-138 (CT-DE2009-138) — (Ra-1520)**

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville :

- 1° d'autoriser le projet de lotissement résidentiel à être réalisé par 9157-5647 *Québec inc.*, qui implique notamment le prolongement de la rue de la Crémaillère, sur une longueur approximative de 261 mètres linéaires, selon une configuration substantiellement conforme à celle illustrée au plan-projet joint en annexe au sommaire décisionnel ainsi que selon les conditions de l'entente à intervenir entre les parties;
- 2° d'autoriser 9157-5647 *Québec inc.* à faire préparer les plans et devis nécessaires à la mise en oeuvre du projet mentionné au paragraphe 1°;
- 3° d'autoriser 9157-5647 *Québec inc.* à transmettre à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, pour approbation, les plans et devis ainsi préparés, après qu'ils aient reçu un avis favorable du Service de l'ingénierie;
- 4° d'autoriser la conclusion, avec 9157-5647 *Québec inc.*, d'une entente relative à des travaux municipaux, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet d'entente joint en annexe audit sommaire;
- 5° d'accepter la cession à titre gratuit, à la Ville de Québec, des infrastructures et équipements municipaux réalisés en application de l'entente ainsi conclue, conditionnellement à l'acceptation partielle ou complète des travaux, conformément au *Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux*, R.R.V.Q., chapitre E-2 et ses amendements;
- 6° de demander au Service des affaires juridiques de préparer les documents nécessaires pour l'ouverture des rues ayant fait l'objet de cette cession;
- 7° d'autoriser un investissement de 3 500 \$ excluant les taxes, aux fins de la participation financière de la Ville à la réalisation des infrastructures et équipements municipaux réalisés en application de l'entente.

---

**CE-2010-0325 Avis motion et adoption du *Règlement sur la participation financière de la Ville, pour l'année 2010 et les suivantes, dans le cadre d'ententes relatives à des travaux municipaux et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 1654 - DE2010-009 (Ra-1520)**

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de donner un avis de motion et d'adopter le *Règlement sur la participation financière de la Ville, pour l'année 2010 et les suivantes, dans le cadre d'ententes relatives à des travaux municipaux et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 1654.

---

**CE-2010-0326 Modification de la résolution CV-2005-0201 - Jardins de la Colline - District électoral de Lac-Saint-Charles – Saint-Émile (24) - Arrondissement de La Haute-Saint-Charles - DE2010-017 (CT-DE2010-017) — (Ra-1520)**

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de modifier la résolution CV-2005-0201, en y ajoutant le paragraphe suivant :

- « d'autoriser un investissement de 21 440 \$ excluant les taxes, aux fins de la participation financière de la Ville à des travaux de mise aux normes du réseau d'égout pluvial de la rue Manick. ».

---

**CE-2010-0327 Prolongement de la rue de l'Élysée et ouverture d'une nouvelle rue - District électoral de Val-Bélair (27) - Arrondissement de La Haute-Saint-Charles - DE2010-022 (Ra-1520)**

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville :

- 1° d'autoriser le projet de lotissement résidentiel à être réalisé par *Les Excavations J.C. Daigle inc.*, qui implique notamment le prolongement de la rue de l'Élysée et la construction d'une nouvelle rue, sur une longueur approximative de 250 mètres linéaires, selon une configuration substantiellement conforme à celle illustrée au plan-projet joint en annexe au sommaire décisionnel ainsi que selon les conditions de l'entente à intervenir entre les parties;
- 2° d'autoriser *Les Excavations J.C. Daigle inc.* à faire préparer les plans et devis nécessaires à la mise en oeuvre du projet mentionné au paragraphe 1°;
- 3° d'autoriser *Les Excavations J.C. Daigle inc.* à transmettre à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, pour approbation, les plans et devis ainsi préparés, après qu'ils aient reçu un avis favorable du Service de l'ingénierie;
- 4° d'autoriser la conclusion, avec *Les Excavations J.C. Daigle inc.*, d'une entente relative à des travaux municipaux, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet d'entente joint en annexe audit sommaire;
- 5° d'accepter la cession à titre gratuit, à la Ville de Québec, des infrastructures et équipements municipaux réalisés et des servitudes nécessaires en application de l'entente ainsi conclue, conditionnellement à l'acceptation partielle ou complète des travaux, conformément au *Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux*, R.R.V.Q., chapitre E-2 et ses amendements;
- 6° de demander au Service des affaires juridiques de préparer les documents nécessaires pour l'ouverture des rues ayant fait l'objet de cette cession;
- 7° de demander au Comité de toponymie de proposer un nom pour la nouvelle rue réalisée et cédée à la Ville en application de l'entente.

**CE-2010-0328 Remplacement d'un représentant de la Ville au sein de la compagnie 2949-6700 Québec inc. - DE2010-024 (Ra-1520)**

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de nommer monsieur Yves Courchesne, trésorier de la Ville de Québec, à titre de représentant de la Ville de Québec au sein de la compagnie 2949-6700 Québec inc., en remplacement de monsieur Guy Martineau.

---

**CE-2010-0329 Approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial (SDC) Centre-Ville de Québec, avis de motion et adoption du Règlement sur la cotisation imposée aux membres de la Société de développement commercial (SDC) Centre-Ville de Québec pour l'exercice financier de 2010, R.V.Q. 1515 - DE2010-025 (Ra-1520)**

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville :

- 1° d'approuver le budget de fonctionnement de la *Société de développement commercial (SDC) Centre-Ville de Québec*, pour l'année 2010, joint en annexe au sommaire décisionnel;
- 2° de donner un avis de motion et d'adopter le *Règlement sur la cotisation imposée aux membres de la Société de développement commercial (SDC) Centre-Ville de Québec pour l'exercice financier de 2010*, R.V.Q. 1515.

---

**CE-2010-0330 Avis de motion et adoption du Règlement modifiant le Règlement sur le programme d'intervention et de revitalisation de bâtiments patrimoniaux relativement à la réduction du nombre d'arrondissements, R.V.Q. 1491 - DG2010-024 (Ra-1520)**

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de donner un avis de motion et d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur le programme d'intervention et de revitalisation de bâtiments patrimoniaux relativement à la réduction du nombre d'arrondissements*, R.V.Q. 1491.

---

**CE-2010-0331 Demande de délai additionnel jusqu'en juin 2010 - Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Jérôme Vaillancourt, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 6 juillet 2009 - Utilisation du bois dans les projets de construction - DG2010-025 (Ra-1520)**

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'accorder un délai additionnel, soit jusqu'en juin 2010, pour la production d'une recommandation relative à l'avis de proposition déposé par monsieur le

conseiller Jérôme Vaillancourt, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 6 juillet 2009, concernant l'utilisation du bois lors de la construction ou de la rénovation d'édifices.

---

**CE-2010-0332 Avis de motion et adoption du Règlement modifiant le Règlement VQS-19 « Règlement sur le stationnement et la circulation dans les garages, les parcs de stationnement et les terrains de la ville » relativement à la réduction du nombre d'arrondissements, R.V.Q. 1607 - DG2010-026 (Ra-1520)**

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de donner un avis de motion et d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement VQS-19 « Règlement sur le stationnement et la circulation dans les garages, les parcs de stationnement et les terrains de la ville » relativement à la réduction du nombre d'arrondissements*, R.V.Q. 1607.

---

**CE-2010-0333 Fermeture d'une partie de la rue de l'Escault, affectation, au domaine privé de la Ville, d'une partie du lot 1 661 874 du cadastre du Québec et vente de cette partie de lot - Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery –Cap-Rouge - GI2010-019 (Ra-1520)**

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville :

- 1° d'ordonner la fermeture d'une partie de la rue de l'Escault, constituée d'une partie du lot 1 661 874 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, qui sera ultérieurement connue sous le numéro de lot 4 574 763 du susdit cadastre et de l'affecter au domaine privé de la Ville;
- 2° conditionnellement à la fermeture d'une partie de la rue de l'Escault et à son affectation, au domaine privé de la Ville, d'autoriser la vente, à *Développements urbains « Le Promoteur » inc.*, d'une partie du lot 1 661 874 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie d'environ 148,3 mètres carrés, qui sera ultérieurement connue sous le numéro de lot 4 574 763 du susdit cadastre, le tout tel que montré au plan *CROQUIS EXTRAIT MINUTE 22811 PROJET DE LOTISSEMENT* joint en annexe au sommaire décisionnel et selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'offre d'achat jointe audit sommaire et plus spécifiquement, l'abandon du droit de passage enregistré sous le numéro 333863 au registre foncier du Québec, circonscription foncière de Québec.

Le solde à payer est de 7 000 \$, compte tenu d'un acompte de 1 000 \$ déjà versé. À ce prix de vente s'ajoutent les frais de gestion de 650 \$ excluant les taxes, déjà versés lors de la signature de l'offre d'achat.

---

**CE-2010-0334 Modification, par résolution, des règlements R.V.Q. 1135, R.V.Q. 1251 et R.V.Q. 1359 - IN2010-003 (Ra-1520)**

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'adopter les résolutions suivantes :

- 1° Attendu que le 6 mars 2006, le conseil de la ville a adopté le *Règlement sur des travaux de réfection de certains ouvrages et infrastructures municipales et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 1135;

Attendu que le terme de remboursement du règlement est de quinze ans;

Attendu que le programme de subvention PRECO dont la partie de la dépense à la charge du gouvernement du Québec, qui est incluse dans le service de la dette de ce règlement, doit être plutôt empruntée sur un terme de dix ans car le versement de la subvention est échelonné sur ce terme;

Attendu que le libellé actuel du règlement ne permet pas la modification du terme pour tenir compte de l'ajustement requis;

Considérant que la *Loi sur les cités et villes* permet de modifier un règlement d'emprunt par résolution, lorsque la modification à effectuer ne change pas l'objet de l'emprunt et n'a pas d'effet sur la charge des contribuables;

En conséquence, il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de modifier le *Règlement sur des travaux de réfection de certains ouvrages et infrastructures municipales et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 1135, comme suit :

L'article 2 de ce règlement est modifié par l'addition, après le premier alinéa, du suivant :

« Cependant, lorsque le montant de l'emprunt est remboursé, en tout ou en partie, par une subvention versée sur une période de plus d'une année, le terme du remboursement de l'emprunt est alors ajusté, pour le montant de cette subvention, conformément à la période de versement de celle-ci, pourvu que le terme prévu au premier alinéa soit diminué. »

- 2° Attendu que le 2 avril 2007, le conseil de la ville a adopté le *Règlement sur les travaux requis pour la réalisation d'une partie des projets de proximité du programme triennal d'immobilisations 2007 à 2009 et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 1251;

Attendu que le terme de remboursement du règlement est de quinze ans;

Attendu que le programme de subvention PRECO dont la partie de la dépense à la charge du gouvernement du Québec, qui est incluse dans le service de la dette de ce règlement, doit être plutôt empruntée sur un terme de dix ans car le versement de la subvention est échelonné sur ce terme;

Attendu que le libellé actuel du règlement ne permet pas la modification du terme pour tenir compte de l'ajustement requis;

Considérant que la *Loi sur les cités et villes* permet de modifier un règlement d'emprunt par résolution, lorsque la modification à effectuer ne change pas l'objet de l'emprunt et n'a pas d'effet sur la charge des contribuables;

En conséquence, il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de modifier le *Règlement sur les travaux requis pour la*

*réalisation d'une partie des projets de proximité du programme triennal d'immobilisations 2007 à 2009 et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1251, comme suit :*

L'article 2 de ce règlement est modifié par l'addition, après le premier alinéa, du suivant :

« Cependant, lorsque le montant de l'emprunt est remboursé, en tout ou en partie, par une subvention versée sur une période de plus d'une année, le terme du remboursement de l'emprunt est alors ajusté, pour le montant de cette subvention, conformément à la période de versement de celle-ci, pourvu que le terme prévu au premier alinéa soit diminué. »

- 3° Attendu que le 18 février 2008, le conseil de la ville a adopté le *Règlement sur les travaux requis pour la réalisation des projets de proximité du programme triennal d'immobilisations 2008 à 2010 et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1359;*

Attendu que le terme de remboursement du règlement est de quinze ans;

Attendu que le programme de subvention PRECO dont la partie de la dépense à la charge du gouvernement du Québec, qui est incluse dans le service de la dette de ce règlement, doit être plutôt empruntée sur un terme de dix ans car le versement de la subvention est échelonné sur ce terme;

Attendu que le libellé actuel du règlement ne permet par la modification du terme pour tenir compte de l'ajustement requis;

Considérant que la *Loi sur les cités et villes* permet de modifier un règlement d'emprunt par résolution, lorsque la modification à effectuer ne change pas l'objet de l'emprunt et n'a pas d'effet sur la charge des contribuables;

En conséquence, il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de modifier le *Règlement sur les travaux requis pour la réalisation des projets de proximité du programme triennal d'immobilisations 2008 à 2010 et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1359, comme suit :*

L'article 2 de ce règlement est modifié par l'addition, après le premier alinéa, du suivant :

« Cependant, lorsque le montant de l'emprunt est remboursé, en tout ou en partie, par une subvention versée sur une période de plus d'une année, le terme de remboursement de l'emprunt est alors ajusté, pour le montant de cette subvention, conformément à la période de versement de celle-ci, pourvu que le terme prévu au premier alinéa soit diminué. »

---

**CE-2010-0335 Adjudication d'un contrat pour l'acquisition et le coût d'utilisation d'un logiciel SAS ABM - Comptabilité de gestion par activités (Dossier 42455) - AP2010-052 (CT-2189374) — (Ra-1520)**

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'adjuger, à *Institut SAS (Canada) inc.*, le contrat d'acquisition et le coût d'utilisation d'un logiciel *SAS ABM - Comptabilité de gestion par activités*, pour un montant de 208 818,75 \$ incluant les taxes.

**CE-2010-0336 Adjudication d'un contrat pour l'acquisition de 6 chenillettes de déneigement de trottoirs, neuves et leurs équipements (Dossier 42275) - AP2010-072 (CT-2189866) — (Ra-1520)**

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'adjuger, à *Équipements Plannord ltée*, le contrat en vue de l'acquisition de 6 chenillettes de déneigement de trottoirs, neuves et leurs équipements, de marque Prinoth, modèle SW 4S de l'année 2010, pour un montant de 1 012 334,11 \$ incluant les taxes, conformément à la demande de propositions 42275, en date du 4 février 2010.

---

**CE-2010-0337 Avis de motion et adoption du *Règlement sur des travaux d'aménagement d'une clôture près de l'avenue O'Neil dans l'Arrondissement des Rivières dans le cadre de l'application d'une entente entre la Ville et Les Immeubles Roussin ltée aux fins de la mise en place de mesures de mitigation des nuisances reliées aux activités commerciales exercées à proximité du secteur résidentiel adjacent et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 1621 et autorisation de signature de l'entente précitée - AT2009-227 (Ra-1520)**

---

Madame la conseillère Julie Lemieux déclare qu'elle a directement ou indirectement un intérêt pécuniaire particulier dans ce dossier et qu'en conséquence, elle s'abstiendra de participer aux délibérations sur cette question et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci.

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville :

- 1° de donner un avis de motion et d'adopter le *Règlement sur des travaux d'aménagement d'une clôture près de l'avenue O'Neil dans l'Arrondissement des Rivières dans le cadre de l'application d'une entente entre la Ville et Les Immeubles Roussin ltée aux fins de la mise en place de mesures de mitigation des nuisances reliées aux activités commerciales exercées à proximité du secteur résidentiel adjacent et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 1621;
- 2° d'autoriser monsieur le maire Régis Labeaume et le greffier, Me Sylvain Ouellet à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente à intervenir entre la Ville de Québec et *Les Immeubles Roussin ltée* intitulée : *Entente aux fins de la mise en place de mesures de mitigation des nuisances reliées aux activités commerciales exercées à proximité du secteur résidentiel adjacent*, le tout conditionnel à l'entrée en vigueur du Règlement R.V.Q. 1621.

---

**CE-2010-0338 Avis de motion, adoption du projet et adoption du *Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement à plusieurs dispositions*, R.V.Q. 1643 - AT2010-012 (Ra-1520)**

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de donner un avis de motion, d'adopter le projet et d'adopter le *Règlement modifiant le*

**CE-2010-0339 Entérinement de demandes admissibles concernant les projets de réhabilitation environnementale relatifs à 3 propriétés privées, et ce, dans le cadre du Programme d'aide à la réhabilitation des terrains contaminés (ClimatSol) - EN2010-008 (Ra-1520)**

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville :

- 1° d'entériner la demande admissible présentée par *Les Développements de la Capitale inc.*, propriétaire du terrain visé, pour le projet de réhabilitation environnementale du lot 4 389 702 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, propriété privée située à proximité de l'avenue Chauveau dans l'Arrondissement des Rivières, et ce, dans le cadre du *Programme d'aide à la réhabilitation des terrains contaminés (ClimatSol)*, sous réserve d'une révision des travaux admissibles afin de s'assurer que le contrat particulier qui en découlera exclut les travaux et les dépenses non admissibles, comme recommandé par le comité paritaire Ville/MDDEP le 3 février 2010;
  - 2° d'entériner la demande admissible présentée par la *Coopérative d'habitation Les Bons Amis de Québec*, propriétaire du terrain visé, pour le projet de réhabilitation environnementale du 625, 2<sup>e</sup> Avenue, propriété privée située dans l'Arrondissement de La Cité-Limoilou, et ce, dans le cadre du *Programme d'aide à la réhabilitation des terrains contaminés (ClimatSol)*, sous réserve d'une révision des travaux admissibles afin de s'assurer que le contrat particulier qui en découlera exclut les travaux et les dépenses non admissibles, comme recommandé par le comité paritaire Ville/MDDEP le 3 février 2010;
  - 3° d'entériner la demande admissible présentée par *Gestion Norge inc.*, propriétaire du terrain visé, pour le projet de réhabilitation environnementale du lot 1 213 120 (ou futurs lots 4 442 959 et 4 442 960) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, propriété privée située à proximité de la rue Saint-Paul dans l'Arrondissement de La Cité-Limoilou, et ce, dans le cadre du *Programme d'aide à la réhabilitation des terrains contaminés (ClimatSol)*, sous réserve d'une révision des travaux admissibles afin de s'assurer que le contrat particulier qui en découlera exclut les travaux et les dépenses non admissibles, comme recommandé par le comité paritaire Ville/MDDEP le 24 septembre 2009;
  - 4° de soumettre les 3 projets précédemment mentionnés à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, pour vérification et acceptation, conformément aux modalités prévues au protocole d'entente relatif au *Programme d'aide à la réhabilitation des terrains contaminés (ClimatSol)*.
-

**CE-2010-0340 Entérinement de demandes admissibles concernant les projets de caractérisation ou de réhabilitation environnementale relatifs à 6 propriétés municipales, et ce, dans le cadre du *Programme d'aide à la réhabilitation des terrains contaminés (ClimatSol)* - EN2010-014 (Ra-1520)**

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville :

- 1° d'entériner la demande admissible pour le projet de caractérisation environnementale du garage municipal sis au 7505, 1<sup>ère</sup> Avenue à Québec, et ce, dans le cadre du *Programme d'aide à la réhabilitation des terrains contaminés (ClimatSol)*, sous réserve d'une révision des travaux admissibles afin de s'assurer que le contrat particulier qui en découlera exclut les travaux et les dépenses non admissibles, comme recommandé par le comité paritaire Ville/MDDEP le 3 février 2010;
- 2° d'entériner la demande admissible pour le projet de caractérisation environnementale du garage municipal sis au 1513, boulevard Louis-XIV à Québec, et ce, dans le cadre du *Programme d'aide à la réhabilitation des terrains contaminés (ClimatSol)*, sous réserve d'une révision des travaux admissibles afin de s'assurer que le contrat particulier qui en découlera exclut les travaux et les dépenses non admissibles, comme recommandé par le comité paritaire Ville/MDDEP le 3 février 2010;
- 3° d'entériner la demande admissible pour le projet de caractérisation environnementale du garage municipal sis au 165, 76<sup>e</sup> Rue Est à Québec, et ce, dans le cadre du *Programme d'aide à la réhabilitation des terrains contaminés (ClimatSol)*, sous réserve d'une révision des travaux admissibles afin de s'assurer que le contrat particulier qui en découlera exclut les travaux et les dépenses non admissibles, comme recommandé par le comité paritaire Ville/MDDEP le 3 février 2010;
- 4° d'entériner la demande admissible pour le projet de caractérisation environnementale de la propriété municipale sise aux 1840, avenue D'Estimauville et 2575, boulevard Sainte-Anne à Québec (ancien Canadian Tire), et ce, dans le cadre du *Programme d'aide à la réhabilitation des terrains contaminés (ClimatSol)*, sous réserve d'une révision des travaux admissibles afin de s'assurer que le contrat particulier qui en découlera exclut les travaux et les dépenses non admissibles, comme recommandé par le comité paritaire Ville/MDDEP le 3 février 2010;
- 5° d'entériner la demande admissible pour le projet de caractérisation environnementale du terrain municipal sis au 2950, boulevard Sainte-Anne (anciennes Galeries Sainte-Anne) à Québec, et ce, dans le cadre du *Programme d'aide à la réhabilitation des terrains contaminés (ClimatSol)*, sous réserve d'une révision des travaux admissibles afin de s'assurer que le contrat particulier qui en découlera exclut les travaux et les dépenses non admissibles, comme recommandé par le comité paritaire Ville/MDDEP le 3 février 2010;
- 6° de soumettre les 5 projets précédemment mentionnés à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, pour vérification et acceptation, conformément aux modalités prévues au protocole d'entente relatif au *Programme d'aide à la réhabilitation des terrains contaminés (ClimatSol)*;
- 7° d'entériner la modification à la demande admissible pour le projet de réhabilitation environnementale du lot 3 460 440 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, sis le long de la rue des Métallos à Québec, et ce, dans le cadre du *Programme d'aide à la réhabilitation des terrains contaminés (ClimatSol)*, sous réserve d'une révision des travaux admissibles afin de s'assurer que le contrat particulier qui en découlera exclut les travaux et les dépenses non admissibles et conditionnellement à l'approbation de la modification au plan de réhabilitation par le MDDEP, d'ici la fin du programme, comme recommandé par le comité paritaire

Ville/MDDEP le 3 février 2010;

- 8° de soumettre la modification de ce projet à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, pour vérification et acceptation, conformément aux modalités prévues au protocole d'entente relatif au *Programme d'aide à la réhabilitation des terrains contaminés (ClimatSol)*.

---

**CE-2010-0341 Versement d'une subvention au montant de 330 178 \$ au Patro de Charlesbourg pour la construction d'un terrain de soccer-football à surface synthétique - LS2010-015 (CT-LS2010-015) — (Ra-1520)**

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville :

- 1° d'autoriser le versement d'une subvention de 330 178 \$, à *Patro de Charlesbourg*, pour l'aménagement d'une surface synthétique soccer-football sur le terrain du *Patro 1 de Charlesbourg*, situé dans l'Arrondissement de Charlesbourg, aux conditions suivantes :
- l'obtention de la subvention de 2 M \$ du gouvernement du Québec et du gouvernement du Canada;
  - la contribution financière des autres partenaires énumérés;
  - la ratification d'une entente de partenariat pour la construction sur le terrain du *Patro 1 de Charlesbourg*;
  - la ratification d'un protocole d'entente pour l'utilisation de l'équipement par la Ville;
  - le tout conditionnel à l'entrée en vigueur du Règlement R.V.Q. 1625;
- 2° d'autoriser le greffier, Me Sylvain Ouellet et monsieur Guy Bélanger, directeur du Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire, à signer tout document relatif à ce projet.
- 3° d'autoriser monsieur Guy Bélanger, directeur du Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire, à signer et à confirmer toute demande d'appui à l'égard de la participation financière de la Ville de Québec, au projet d'aménagement d'une surface synthétique soccer-football sur le terrain du *Patro 1 de Charlesbourg*, aux conditions susmentionnées, pour l'octroi de la subvention.

---

**CE-2010-0342 Avis de proposition déposé par madame la conseillère Anne Guérette lors de la séance du conseil de la ville tenue le 15 février 2010 - Organisation d'un comité plénier à l'intention des élus relatif à la proposition de schéma de couverture de risques en incendie 2010-2015 - PI2010-001 (Ra-1520)**

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'adopter l'avis de proposition déposé par madame la conseillère Anne Guérette, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 15 février 2010, concernant la tenue d'un comité plénier à l'intention des élus relatif à la proposition de schéma de couverture de risques en incendie 2005-2015 dans les prochaines semaines.

Monsieur le maire Régis Labeaume quitte définitivement la séance. Monsieur le vice-président Richard Côté préside la séance.

**CE-2010-0343 Avis de motion et adoption du *Règlement sur les services professionnels et techniques ainsi que des travaux préparatoires à la transformation et à l'agrandissement de l'Église Saint-Denys-du-Plateau afin d'y transférer les activités de la bibliothèque Monique-Corriveau et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1633 - Appropriation d'un montant de 250 000 \$ au fonds général de la Ville - GI2010-008 (Ra-1520)***

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville :

- 1° de donner un avis de motion et d'adopter le *Règlement sur les services professionnels et techniques ainsi que des travaux préparatoires à la transformation et à l'agrandissement de l'Église Saint-Denys-du-Plateau afin d'y transférer les activités de la bibliothèque Monique-Corriveau et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1633;*
- 2° d'approprier un montant de 250 000 \$ au fonds général de la Ville, soit une somme équivalente à 10 % du montant de la dépense prévue par le Règlement R.V.Q. 1633. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

---

---

**CE-2010-0344 Adjudication d'un contrat de services professionnels - Plan directeur des locaux sportifs et de loisirs culturels (VQ-42297) - AP2010-014 (CT-2189851)**

---

Il est résolu que le comité exécutif adjuge, à *Groupe IBI / DAA*, le contrat de services professionnels relatif au plan directeur des locaux sportifs et de loisirs culturels, pour un montant de 83 177,59 \$ incluant les taxes, conformément à la demande de soumissions par voie d'invitation VQ-42297 et à sa soumission en date du 4 février 2010.

---

**CE-2010-0345 Avis de modification numéro 7 relatif au contrat de construction d'un troisième pavillon au parc Saint-Sacrement - Arrondissement de La Cité-Limoilou (BAT 2007-777) (VQ-40867) - AP2010-042 (CT-2189176)**

---

Il est résolu que le comité exécutif autorise une dépense supplémentaire de 62 847,52 \$ incluant les taxes, au contrat adjugé à *Beauvais et Verret inc.*, en vertu de la résolution CE-2009-0455, en date du 11 mars 2009, dans le cadre du projet relatif à la construction d'un troisième pavillon au parc Saint-Sacrement, dans l'Arrondissement de La Cité-Limoilou (BAT 2007-777), conformément à l'avis de modification numéro 7 joint en annexe au sommaire décisionnel.

---

**CE-2010-0346 Aliénation gratuite du véhicule 95350 camion Ford F-350 - AP2010-075**

---

Il est résolu que le comité exécutif cède, à titre gracieux, à la *Compagnie du cimetière Saint-Charles*, le véhicule 95350 camion Ford F-350 (numéro de série 2FDKF37F1SCA58502).

---

**CE-2010-0347 Adjudication d'un contrat pour la fourniture et la mise en service de 7 pompes au poste de pompage Saint-Laurent - Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge (VQ-42158) - AP2010-078 (CT-2189899)**

---

Il est résolu que le comité exécutif adjuge, à *C.P. Tech, Division d'atelier d'usinage de la Capitale inc.*, le contrat pour la fourniture et la mise en service de 7 pompes, au poste de pompage Saint-Laurent, dans l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge, pour un montant de 680 270,54 \$ incluant les taxes, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-42158 et à sa soumission en date du 5 février 2010.

---

**CE-2010-0348 Adjudication d'un contrat pour la fourniture et la mise en service de 2 groupes électrogènes au poste de pompage Saint-Laurent - Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge (VQ-42159) - AP2010-079 (CT-2189904)**

---

Il est résolu que le comité exécutif adjuge, à *Hewitt Équipement limitée*, le contrat pour la fourniture et la mise en service de 2 groupes électrogènes au poste de pompage Saint-Laurent, dans l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge, pour un montant de 851 267,54 \$ incluant les taxes, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-42159 et à sa soumission en date du 3 février 2010.

---

**CE-2010-0349 Adjudication d'un contrat de services professionnels pour la construction d'un réservoir de rétention dans le secteur Les Saules - Arrondissement des Rivières (PSP2010101) VQ-42145 - AP2010-080 (CT-2189908)**

---

Il est résolu que le comité exécutif :

- 1° adjuge, à *BPR-Infrastructure inc.*, le contrat de services professionnels en ingénierie préliminaire et détaillée en vue de la préparation des plans et devis requis pour la réalisation ainsi que la surveillance des travaux de construction d'un réservoir de rétention dans le secteur Les Saules de l'Arrondissement des Rivières, pour un montant de 485 362,50 \$ incluant les

taxes, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-42145 et à sa soumission en date du 4 février 2010;

- 2° autorise *BPR-Infrastructure inc.* à effectuer, pour et au nom de la Ville, les démarches nécessaires auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, du ministère des Transports du Québec, d'Hydro-Québec, des entreprises de télécommunication, d'énergie ou autres, dans le but d'obtenir les approbations requises dans le cadre du présent mandat incluant, à la fin des travaux, l'émission d'un avis de conformité avec l'autorisation accordée, et ce, avec le consentement au préalable du Service de l'ingénierie.

---

**CE-2010-0350 Avis de modification numéro 1 relatif au contrat pour le *Complexe de soccer du parc Chauveau*, lot 16 - Revêtement métallique et fibrociment - Arrondissement des Rivières (PBS2006120) (VQ-40813) - AP2010-082 (CT-2189931)**

---

Il est résolu que le comité exécutif autorise une dépense supplémentaire de 43 075,88 \$ incluant les taxes, au contrat adjugé à *Revêtement de la Capitale inc.*, en vertu de la résolution CE-2009-0189, en date du 4 février 2009, pour le *Complexe de soccer du parc Chauveau*, lot 16 - Revêtement métallique et fibrociment dans l'Arrondissement des Rivières (PBS2006120), conformément à l'avis de modification numéro 1 joint en annexe au sommaire décisionnel.

---

**CE-2010-0351 Conclusion d'un protocole d'entente entre la Ville de Québec et *La Société du Domaine Maizerets inc.* relativement à l'opération d'un centre de services d'accueil et d'animation au chalet Lacroix du *Domaine de Maizerets* - A1LS2010-008 (CT-2189442)**

---

Il est résolu que le comité exécutif autorise la conclusion d'un protocole d'entente entre la Ville de Québec et la Société du Domaine Maizerets inc. en vue de confier l'animation et l'opération d'un centre de services au chalet Lacroix du *Domaine de Maizerets* à *La Société du Domaine Maizerets inc.*, le tout selon les conditions mentionnées au projet de protocole d'entente joint en annexe au sommaire décisionnel.

---

**CE-2010-0352 Subvention à *La Fondation des pompiers du Québec pour les grands brûlés* dans le cadre de la tenue de la 20<sup>e</sup> édition du tournoi de hockey des pompiers du Québec au profit des grands brûlés - CO2010-003 (CT-CO2010-003)**

---

Il est résolu que le comité exécutif verse une subvention de 12 852 \$ à *La Fondation des pompiers du Québec pour les grands brûlés*, pour la tenue de son 20<sup>e</sup> tournoi de hockey des pompiers du Québec au profit des grands brûlés, qui aura lieu du 15 au 18 avril 2010 à Québec.

---

**CE-2010-0353 Versement de subventions à plusieurs organismes dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel (part de la Ville 56 655 \$, part du MCCCCF 56 655 \$) - CU2010-015 (CT-CU2010-015)**

---

Il est résolu que le comité exécutif verse des subventions totalisant 113 310 \$, dans le cadre de l'Entente de développement culturel intervenue avec le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, aux organismes suivants :

- Code universel : 1 000 \$;
- Compagnie dramatique du Québec : 1 000 \$;
- Conseil québécois du patrimoine vivant : 5 000 \$;
- Danse K par K : 22 000 \$;
- Le fils d'Adrien danse : 1 000 \$;
- Groupe Danse Partout/La Rotonde : 5 600 \$;
- Les DéclencheurEs Arts et Médias : 20 000 \$;
- Salon international du livre de Québec : 20 000 \$;
- Spirafilm : 7 475 \$;
- Théâtre Blanc : 3 235 \$;
- Théâtre de l'Aubergine : 1 000 \$;
- Théâtre de l'Aubergine : 1 000 \$;
- Théâtre du Trident : 5 000 \$;
- Théâtre Pupulus Mordicus : 20 000 \$.

---

**CE-2010-0354 Versement de plusieurs subventions à des organismes de loisir culturel dans le cadre du *Programme Sésame* - CU2010-018 (CT-CU2010-018)**

---

Il est résolu que le comité exécutif verse des subventions totalisant 9 000 \$, dans le cadre du *Programme Sésame*, aux organismes suivants :

- Harmonie des Cascades de Beauport, pour sa journée de représentation au Grand théâtre de Québec : 1 000 \$;
  - École de danse de Québec, pour sa journée de représentation à la salle Albert-Rousseau : 1 000 \$;
  - École de Musique Arquemuse, pour ses 2 journées de représentations au Théâtre Petit-Champlain : 1 000 \$;
  - Fusion théâtre Neuf, pour ses 4 journées de représentations à la salle Multi, Coopérative Méduse : 2 800 \$;
  - Choeur Voix Nouv'Elles, pour sa journée de représentation au Théâtre Petit-Champlain : 500 \$;
  - Harmonie Jean-de-Brébeuf, pour ses 2 journées de représentations au Théâtre Petit-Champlain : 1 000 \$;
  - Centre communautaire Jean-Guy Drolet, pour ses 2 journées de représentations au Théâtre Petit-Champlain : 1 000 \$;
  - Harmonie de Charlesbourg, pour sa journée de représentation au Théâtre de la Bordée : 700 \$.
-

**CE-2010-0355 Versement d'aides financières dans le cadre du *Programme de soutien aux regroupements de gens d'affaires - volet I : Soutien à l'animation des artères commerciales* - DE2010-016 (CT-DE2010-016)**

---

Il est résolu que le comité exécutif verse une aide financière totalisant 68 164 \$ aux regroupements suivants, conditionnellement au respect, par ces derniers, des engagements et obligations qui figurent à l'annexe 2 jointe au sommaire décisionnel :

- SDC du Centre-Ville de Québec : 3 000 \$;
  - Association des gens d'affaires de Saint-Vallier Ouest : 8 100 \$;
  - Association des gens d'affaires de la rue Saint-Jean du Vieux-Québec : 9 214 \$;
  - Association des gens d'affaires du Faubourg : 8 750 \$;
  - Coopérative de solidarité du Quartier Petit-Champlain : 10 000 \$;
  - Association des gens d'affaires Place-Royale/Vieux-Port : 9 000 \$;
  - Association des gens d'affaires du secteur Saint-Émile : 3 600 \$;
  - Regroupement des gens d'affaires Bastien-Racine : 10 000 \$;
  - Association des gens d'affaires de L'Ancienne-Lorette : 6 500 \$.
- 

**CE-2010-0356 Subvention à l'*Organisme des bassins versants de la Capitale* et à chacun des conseils de bassin versant des rivières Beauport, du Cap Rouge et Montmorency ainsi que du lac Saint-Augustin - EN2010-015 (CT-EN2010-015)**

---

Il est résolu que le comité exécutif :

- 1° verse une subvention aux organismes suivants afin de financer leur budget de fonctionnement pour l'année 2010 :
    - 7 500 \$ à chacun des conseils de bassin des rivières Beauport, du Cap-Rouge, Montmorency ainsi que du lac Saint-Augustin;
    - 15 000 \$ à l'*Organisme des bassins versants de la Capitale*;
  - 2° autorise le directeur du Service de l'environnement, monsieur Jacques Grantham, à signer la convention de subvention à intervenir entre la Ville de Québec, l'*Organisme des bassins versants de la Capitale* et chacun des conseils de bassin mentionnés ci-dessus.
- 

**CE-2010-0357 Vente d'une partie du lot 1 749 147 du cadastre du Québec - Arrondissement de La Haute-Saint-Charles - GI2010-017**

---

Il est résolu que le comité exécutif vende à madame Pascale Savard et à monsieur Sébastien Girard, pour un montant de 3 000 \$ excluant les taxes si applicables, un immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot 1 749 147 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie approximative de 61,6 mètres carrés, laquelle sera ultérieurement connue sous le numéro 4 575 146, le tout selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'offre d'achat jointe au sommaire décisionnel.

Le solde à payer est de 2 500 \$, compte tenu d'un acompte de 500 \$ déjà versé. À ce prix de vente s'ajoutent les frais de gestion de 650 \$ excluant les taxes, déjà versés lors de la signature de l'offre d'achat.

---

**CE-2010-0358 Approbation d'une demande de soumissions publiques pour des services professionnels en vue de l'élaboration du plan stratégique 2010-2014 - PD2010-001**

---

Il est résolu que le comité exécutif autorise le Service des approvisionnements à procéder à une demande de soumissions publiques pour des services professionnels en vue de l'élaboration du plan stratégique 2010-2014.

---

**CE-2010-0359 Versement de plusieurs subventions dans le cadre du *Mois de l'Histoire des Noirs (MHN) 2010* - RI2010-001 (CT-RI2010-016)**

---

Il est résolu que le comité exécutif verse des subventions totalisant 30 000 \$, aux organismes suivants, pour la tenue d'activités liées au *Mois de l'Histoire des Noirs* qui aura lieu entre le 1<sup>er</sup> et le 28 février 2010 :

- Association des communautés culturelles et des artistes (ACCA) : 500 \$;
- Les Amis Veillants : 1 500 \$;
- Événements Garneau inc. : 14 000 \$;
- Centre R.I.R.E. 2000 inc. : 14 000 \$.

---

**CE-2010-0360 Adoption du procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 10 février 2010**

---

Il est résolu que le comité exécutif approuve le procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 10 février 2010, tel qu'il a été rédigé.

---

**CE-2010-0361 Modification de la résolution CE-2010-0152 relative à la nomination de madame Sylvie Giroux (ID. 009097) au poste de directrice du développement des affaires et des communications à la Direction d'ExpoCité - RH2010-134**

---

Il est résolu que le comité exécutif modifie la résolution CE-2010-0152, adoptée par le comité exécutif le 27 janvier 2010, relative à la nomination de madame

Sylvie Giroux (ID. 009097) à l'emploi de directrice du développement des affaires et des communications à la Direction d'ExpoCité, en ajoutant le sous-alinéa suivant : « 4° crée l'emploi de directeur du développement des affaires et des communications selon la classe 4 de l'échelle de traitements des emplois régis par *l'Association du personnel de direction de la Ville de Québec.* ».

---

**CE-2010-0362 Retraite de monsieur Hermann Lemay (ID. 003173), contremaître à la Division des Travaux publics de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou, le 1<sup>er</sup> avril 2010 - RH2010-147**

---

Il est résolu que le comité exécutif prenne acte de la retraite de monsieur Hermann Lemay (ID. 003173), contremaître à la Division des Travaux publics de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou, le 1<sup>er</sup> avril 2010.

---

**CE-2010-0363 Adjudication d'un contrat de services professionnels en ingénierie spécialités structure et génie civil - Aréna Giffard transformé en centre sportif (BAT 2009-747) (VQ-42213) - AP2010-064 (CT-2189618)**

---

Il est résolu que le comité exécutif adjuge, à *Génivar Société en commandite*, le contrat de services professionnels en ingénierie spécialités structure et génie civil, dans le cadre du projet de transformation de l'aréna Giffard en centre sportif (BAT 2009-747). Les services requis consistent en l'élaboration du concept, la préparation des plans et devis, l'estimation détaillée, l'analyse de la valeur pour les Phases 1, 2 et 3 ainsi que la mise en service et les services durant la construction pour la Phase 1, pour un montant de 392 805 \$ incluant les taxes, le tout conformément à la demande de soumissions publiques VQ-42213 et à sa soumission en date du 25 janvier 2010.

---

**CE-2010-0364 Virement de fonds - Participation financière de la Ville à la réalisation, par *Publications Espace inc.*, du *Projet Espace Québec* - numéro spécial pour les « Sites Locators » nord-américains - DE2010-019 (CT-DE2010-019)**

---

Il est résolu que le comité exécutif autorise un virement de fonds de 37 500 \$, du poste contingent d'agglomération vers le budget du Service du développement économique, à l'activité 6310300 (G/S-Développement économique), pour l'achat de publicité dans le cadre du *Projet Espace Québec*.

---

**CE-2010-0365 Convention entre la Ville de Québec et le *Défilé de la Saint-Patrick de Québec* en vue de la réalisation de l'événement *Défilé de la Saint-Patrick* qui se tiendra le 20 mars 2010 - DT2010-017 (CT-DT2010-17)**

---

Il est résolu que le comité exécutif autorise la conclusion d'une convention à intervenir entre la Ville de Québec et *Le Défilé de la Saint-Patrick de Québec* relativement au versement d'une subvention de 25 000 \$, dans le cadre de la réalisation de l'événement *Le Défilé de la Saint-Patrick*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet de convention joint en annexe au sommaire décisionnel.

---

**CE-2010-0366 Résiliation du contrat liant la Ville de Québec et monsieur Roger Gauthier (ID. 019553), chauffeur - RH2010-162 (CT-RH2010-162)**

---

Il est résolu que le comité exécutif résilie le contrat individuel de travail entre la Ville et monsieur Roger Gauthier (ID. 019553), chauffeur (poste no 02492), à compter du 5 février 2010, à la fin de sa journée de travail, le tout selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au sommaire décisionnel.

---

**CE-2010-0367 Engagement de madame Nathalie Noël (ID. 072957), agente de secrétariat auprès des conseillères et conseillers de l'Arrondissement de La Haute-Saint-Charles - RH2010-168 (CT-RH2010-168)**

---

Il est résolu que le comité exécutif engage madame Nathalie Noël (ID. 072957), agente de secrétariat auprès des conseillères et conseillers de l'Arrondissement de La Haute-Saint-Charles, pour la période du 18 février au 31 décembre 2010, le tout selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au sommaire décisionnel.

---

**CE-2010-0368 Mesure disciplinaire à l'endroit d'un employé fonctionnaire (col blanc) de l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge - RH2010-169**

---

Il est résolu que le comité exécutif :

- 1° approuve le rapport disciplinaire numéro RH2010-169 concernant la suspension de 4 semaines de calendrier d'un employé fonctionnaire (col blanc) de l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge;
- 2° demande au directeur de l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge, monsieur Louis Potvin, de transmettre une lettre à l'employé

concerné, mentionnant les faits qui lui sont reprochés, l'informant de la décision du comité exécutif et lui demandant d'apporter les correctifs appropriés, à défaut de quoi, il pourrait s'exposer à des mesures disciplinaires plus sévères.

---

**CE-2010-0369 Mesure disciplinaire à l'endroit d'un employé fonctionnaire (col blanc) de l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge - RH2010-170**

---

Il est résolu que le comité exécutif :

- 1° approuve le rapport disciplinaire numéro RH2010-070 concernant la suspension d'une semaine de calendrier d'un employé fonctionnaire (col blanc) de l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge;
  - 2° demande au directeur de l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge, monsieur Louis Potvin, de transmettre une lettre à l'employé concerné, mentionnant les faits qui lui sont reprochés, l'informant de la décision du comité exécutif et lui demandant d'apporter les correctifs appropriés, à défaut de quoi, il pourrait s'exposer à des mesures disciplinaires plus sévères.
- 

La séance est levée à 16h05

---

Régis Labeaume  
Président

Line Trudel  
Assistante-greffière

Richard Côté  
Vice-président

LT/lh/mcr